

CHARTRE QUALITE DE L'INTERVENANT EXTERNE

BELOW ELEVEN FORMATION, est engagé dans une démarche qualité et souhaite s'entourer d'intervenants qui respectent les valeurs suivantes :

- Qualité de service et satisfaction client
- Confidentialité, loyauté
- Sérieux, rigueur et réactivité

TITRE I : DEONTOLOGIE

Tout sous-traitant intervenant pour le compte de BELOW ELEVEN FORMATION SARL s'engage à :

- Exercer son activité en appliquant les principes généraux de la déontologie et de l'éthique professionnelle : Respect de la confidentialité et du secret professionnel, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, bienveillance et neutralité.
- Inscrire ses actions dans une démarche de développement individuel, respecter la personnalité des apprenants et s'interdire toute forme de discrimination.
- Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences et transmettre à BELOW ELEVEN FORMATION SARL annuellement, **la fiche de maintien et d'actualisation des connaissances et compétences.**
- Intervenir auprès du client, au nom et pour le compte de BELOW ELEVEN FORMATION SARL et n'entreprendre aucune démarche commerciale directe à minima pendant une période de 1 an, à compter de la 1^{ère} intervention.
- Utiliser les logos et supports de communication de BELOW ELEVEN FORMATION SARL et s'interdire de faire apparaître les siens propres, notamment sur les contenus pédagogiques transmis.

TITRE II : RESPECT DU CADRE LEGAL

Tout intervenant pour le compte de BELOW ELEVEN FORMATION SARL s'engage à :

- Connaître et appliquer les lois et règlements (en particulier, le Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue) et se tenir au courant de leur évolution.
- Produire à BELOW ELEVEN FORMATION SARL :
 - La preuve de l'enregistrement de son activité de formation (numéro de déclaration)
 - L'attestation annuelle de régularité de situation fiscale et sociale
 - L'attestation annuelle d'assurance en responsabilité civile
- Respecter les exigences du référentiel national qualité «QUALIOP1», concernant la prestation de formation continue.

TITRE III : GESTION OPERATIONNELLE

La ponctualité étant demandée aux participants, il est nécessaire que l'intervenant soit présent avant le démarrage de sa prestation, notamment pour finaliser la préparation de la salle, du matériel, des supports pédagogiques et pour accueillir les apprenants.

L'intervenant s'engage à appliquer les procédures et modalités mises en place par BELOW ELEVEN FORMATION SARL et à communiquer en temps réel, de toutes difficultés rencontrées dans le cadre de la prestation.

L'intervenant s'engage à produire les éléments suivants :

- Scénario pédagogique / Déroulé de formation
- Supports pédagogiques à remettre aux participants
- Contrat de prestation de service
- Feuille d'émargement signée par demi-journée
- Evaluation individuelle des acquis
- Attestation de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Fiche de suivi et d'autoévaluation complétée
- Facture d'intervention

NB : Le respect du présent cadre d'intervention conditionne le règlement par BELOW ELEVEN FORMATION SARL, des prestations réalisées.

TITRE IV : ENGAGEMENTS de BELOW ELEVEN FORMATION SARL

De son côté, de BELOW ELEVEN FORMATION SARL s'engage à :

- Respecter la confidentialité des contenus et à ne pas se les approprier pour son compte propre
- Fournir l'ensemble des éléments administratifs et des moyens utiles au bon déroulement de la prestation
- Fournir des moyens et modèles, partager les informations et collaborer de manière constructive, en vue de la bonne réalisation de l'intervention
- Adopter une attitude équilibrée en cas de différend entre le formateur et les apprenants et/ou le client.
- Payer à 30 jours à date de réception des éléments de facturation complets et conformes.

Fait à Sorgues, le

Pour BELOW ELEVEN FORMATION SARL

Pour l'intervenant

Jean-Christophe VITTE – Gérant

Nom – Prénom - Signature